



HAL
open science

Excusez-moi, je ne faisais que passer

Jeanne Favret-Saada

► **To cite this version:**

Jeanne Favret-Saada. Excusez-moi, je ne faisais que passer. Les Temps Modernes, 1977, 371, pp.2089-2103. halshs-01188386

HAL Id: halshs-01188386

<https://shs.hal.science/halshs-01188386>

Submitted on 30 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1977

« Excusez-moi, je ne faisais que passer »

Les deux textes qui suivent datent de 1977. A l'époque, j'étais persuadée que toute Association de psychanalyse est, du même coup, une Ecole où l'on inculque une seule interprétation du freudisme et une seule manière d'être psychanalyste. Après avoir démissionné de l'EFP, j'ai maintenu mon activité de thérapeute sans m'inscrire dans une autre Association mais en adossant ma pratique à un dialogue permanent avec des collègues.

Depuis 1977, beaucoup d'eau a passé sous les ponts : dans la psychanalyse et dans son encadrement professionnel par l'Etat français et les institutions européennes. Si j'étais encore thérapeute aujourd'hui, j'adhérerais donc à une Association professionnelle -- la moins fanatique que je pourrais trouver --, et j'y participerais à toute action collective visant à l'empêcher de devenir une Ecole¹.

Le 22 mars dernier, j'ai quitté l'Ecole Freudienne de Paris (EFP). Quelques semaines auparavant, une analyste de l'Ecole dont j'avais depuis toujours aimé la vitalité, le rire et l'insolence, s'était suicidée peu après avoir été prise, comme quelques autres, dans cette machine à mouliner les sujets qui se nomme la « passe ». Pour moi, qui avais admis un moment de jouer un rôle dans le fonctionnement de cette mécanique, la mort de J. fut l'occasion d'un questionnement radical. Non pas seulement sur la passe, dont je pensais et disais depuis plusieurs mois qu'elle ne pouvait produire que des élèves, des morts ou des fous. Mais sur l'idée même d'une Ecole de psychanalyse, c'est-

¹ Ce chapeau date de 2009 : il introduit la réédition du texte de 1977 (Les Temps Modernes, Juin 1977, n° 371, pp. 2089-2103) pour penser/rêver (n° 15, automne 2009, pp. 109-124).

à- dire d'une institution destinée à transformer en élèves ceux-là mêmes -- les psychanalystes -- qui sont, en principe, intéressés à libérer la parole de chacun, à commencer par la leur propre.

Comme tant de petits rentiers de l'idéal, je m'étais jusque-là arrangée de cette contradiction en silence : me tenant à l'écart des petits jeux du prestige et du pouvoir, refusant poliment d'enseigner au département du champ freudien à Viucennes, démissionnant moins poliment mais sans m'en expliquer sur-le- champ de la fonction de passeur. Je n'assistais plus aux congrès, ni aux journées, ni aux séminaires, ayant compris assez vite que si, dans cette Ecole, on peut tout dire, rien n'est jamais entendu qui ne soit la répétition du discours du Maître, ou sa confirmation dans un champ nouveau mais limité. Les coups de gueule de tel ou telle sont, par avance, intégrés dans la liturgie ; et, à une prise de parole plus soutenue, il n'est jamais répondu que par le silence, l'isolement, l'interprétation sauvage et le mépris (« c'est une merde », « il est nul »). J'étais donc membre de l'Ecole mais absente de l'Ecole, présente seulement à tels collègues chez qui j'avais reconnu un réel engagement dans leur métier.

La mort de J. est venue brutalement pulvériser ce petit confort. Je ne pus alors éviter de savoir qu'en adhérant à l'EFP sans y regarder de trop près, j'avais admis qu'un analyste puisse être un élève, et que le Maître-l'Ecole imagine un système de garanties doctrinales qui en viennent à fonctionner comme une machine de mort. Ayant peu d'espoir qu'elle soit abolie et, par ailleurs, qu'aucune Ecole puisse jamais soutenir un discours analytique, j'ai donc choisi de démissionner de l'EFP comme de toute institution analytique -- dans une lettre à Lacan où je dis les raisons de cette décision. On en trouvera ci-après le texte, qui porte exclusivement sur l'expérience que j'ai faite de la passe. Il me paraît néanmoins utile d'y introduire le lecteur en situant cette institution dans l'ensemble des mesures prises par l'EFP pour satisfaire à sa vocation d'Ecole, c'est-à-dire pour donner aux élèves la garantie de ce qu'ils sont bien tels.

Qu'une Ecole soit nécessaire pour des psychanalystes, Lacan le justifie de ce qu'il enseigne la psychanalyse et donc, qu'il y ait des élèves recevant cet enseignement « pour eux sans rival ». Lacan fut, en 1964, l'unique fondateur de l'EFP ; et, depuis lors, son unique directeur. Sur sa proposition, l'Ecole institua, en 1969, des titres garantissant

aux élèves qu'ils relevaient bien de sa formation. L'inconvénient d'une telle proposition c'est que, jamais, des élèves -- fussent-ils ceux de Lacan -- ne sauraient être des analystes, c'est-à-dire des sujets qui s'autorisent à penser, à parler ou à écouter.

Freud répétait souvent qu'on ne peut écouter un patient qu'à la condition d'oublier ce que l'on croit savoir, d'oublier la théorie constituée quand bien même on en serait l'inventeur, et de se laisser surprendre dans ses certitudes par un trait inattendu dans le discours de l'analysant. Le travail de théorisation, s'il est toujours nécessaire, ne se peut faire qu'après coup, en prenant acte de sa propre surprise et en interrogeant, à cette occasion, la théorie constituée. De là les remaniements perpétuels de la théorie freudienne. Il n'y a pas d'analyse, ni pour Freud, ni pour Lacan, ni pour quiconque, hors de cette invention perpétuelle de la théorie provoquée par le dire inattendu de l'analysant. C'est pourquoi, s'il est essentiel, pour un analyste, d'étudier Freud, Lacan ou Dupont, ce ne peut être pour attendre le patient au coin d'un bois, armé du gros bâton de la théorie constituée, mais pour pouvoir oublier celle-ci et faire droit à l'inouï. On peut, si l'on veut, dire qu'un analyste est à l'école, mais seulement du dire de ses patients, lesquels le contraignent à mettre en question les théories constituées et à en inventer d'autres, moins insuffisantes.

Que l'enseignement de Lacan puisse être « sans rival » pour les analystes -- c'est lui qui l'affirme, mais ses élèves en sont bien d'accord --, il faut donc y voir le signe d'une grande misère plutôt que l'annonce de lendemains qui chantent. Car la fondation d'une Ecole de psychanalyse entraîne inévitablement la défense et l'illustration de la théorie constituée par le Maître et une inhibition certaine, pour les élèves, à prendre le risque d'inventer la psychanalyse en leur propre nom. Aussi faut-il moins s'étonner de ce que cette Ecole en vienne à instituer un système de titres et de garanties -- car c'est dans la logique même d'une école -- que de la prétention, si souvent affichée à l'AFP, d'avoir enfin trouvé « la solution du problème de la Société psychanalytique » et d'en avoir terminé avec les effets d'identification imaginaire à son Chef qui s'y produisent inmanquablement. Si l'analyse permet, en principe, de se déprendre de ses identifications imaginaires, une Ecole de psychanalyse est précisément faite pour les produire et les reproduire indéfiniment. D'autre part, l'institution des titres et des

garanties n'évite à l'EFP aucune des absurdités que Lacan avait, il n'y a guère, dénoncées dans d'autres sociétés de psychanalyse : ces hochets ont pour unique effet d'assurer à l'Ecole qui les distribue la conformité doctrinale des élèves. Il est, à cet égard, frappant que les textes fondamentaux de l'EFP parlent plus volontiers de « doctrine » que de théorie psychanalytique.

Selon les « Principes concernant l'accession au titre de psychanalyste de l'EFP » (1969), s'il est bien entendu que l'analyste « ne s'autorise que de lui-même », l'Ecole, pour sa part, se reconnaît le droit de garantir qu'il relève ou non de la formation lacanienne. A cet effet, elle peut lui conférer deux titres qui ont valeur indépendamment l'un de l'autre : Analyste Membre de l'Ecole (AME) ou praticien dont la « capacité professionnelle » est garantie par un « jury d'accueil » ; et Analyste de l'Ecole (AE) ou théoricien dont la capacité d'élaboration théorique (ou « doctrinale ») est reconnue par un « jury d'agrément ». Cela revient à admettre de façon implicite qu'un praticien puisse être reconnu comme « ayant fait ses preuves », qui ne théoriserait pas sa pratique ; et que la qualité d'un travail théorique doive être reconnue par un jury plutôt que, par exemple, par les lecteurs ou les auditeurs de ce théoricien.

Qu'un titre de théoricien puisse ainsi être décerné par un jury où siège, de droit, l'inventeur de la « doctrine » de l'Ecole, ne peut manquer de fausser l'accès de chacun au nécessaire travail de théorisation car ce titre fonctionne, dans l'imaginaire des élèves, comme une barre qu'il faudrait franchir, après quoi seulement l'on pourrait se dire théoricien. Or la seule barre à franchir, pour théoriser les productions inconscientes, est celle du refoulement et celle-ci, chacun, pour son compte, n'en finira jamais de la passer. Il y a un avant et un après de la levée de chaque refoulement (qui conduit à une reformulation de la théorie) mais rien n'est jamais gagné pour toujours : la pensée ne fait pas que progresser, elle connaît aussi le retour en arrière ou le recul devant le risque.

De là vient que la théorie psychanalytique est à la fois, l'exercice le plus difficile et la chose la mieux partagée du monde : il est impossible d'être un simple « praticien » ou un « pur clinicien » rebuté par l'abstraction, mais il est tout aussi impossible de recevoir d'un jury la garantie de ce qu'une élaboration théorique ait été gagnée sur le

refoulement. Et la théorie de Lacan, pas plus que celle de quiconque, n'échappe pas à la commune condition : elle a ses limites, ses failles, ses fausses fenêtres ; et le travail théorique, pour un analyste, ne consiste pas à l'apprendre comme une leçon mais à repenser -- à réinventer -- la psychanalyse tout entière à partir de son propre repérage des phénomènes inconscients. A ce travail, nul praticien n'échappe, qu'il le sache et le veuille ou non, et aucun jury ne saurait lui garantir qu'il l'accomplit sans défaillance.

La « passe », qui fait l'objet de la lettre publiée ci-après, vient s'inscrire au cœur du dispositif des garanties instituées par l'EFPP, puisque le titre de théoricien (AE, Analyste de l'Ecole) est ou non décerné aux candidats qui acceptent de « s'offrir » à une expérience de théorisation de leur analyse personnelle. Celle-ci est destinée à fournir à l'Ecole -- représentée, en l'occurrence, par un « jury d'agrément » présidé par Lacan -- des matériaux pour élaborer une théorie de la didactique.

Il faut porter au crédit de l'EFPP qu'elle ait mis au centre de ses préoccupations la question de savoir ce qui se passe quand la fin d'une analyse débouche, pour le patient, sur le fait qu'il devient analyste à son tour. Je voudrais toutefois développer deux critiques à ce propos l'une, de principe, et la seconde, de fait.

1. Il est tout à fait improbable que la réponse à cette question cruciale, qui est aussi celle de la transmissibilité de l'expérience analytique, puisse jamais être apportée par une Ecole ou par une société de psychanalyse, quelle qu'elle soit, car les institutions psychanalytiques ne doivent leur succès ou leur survie qu'à la méconnaissance systématique des effets de transfert qu'elles provoquent.

Une cure psychanalytique, c'est, pour le patient, la position d'un transfert et la levée de celui-ci : la position d'un transfert, c'est-à-dire la supposition que l'analyste sait ce que j'ignore de mon propre fonctionnement et qui, si seulement je le pouvais savoir, me sauverait de la répétition où je m'épuise ; la levée de ce transfert, c'est-à-dire la découverte de ce que l'analyste était seulement supposé le savoir et que cette supposition m'a permis de répéter la série des fantasmes qui me déterminent. La terminaison de l'analyse, c'est de vérifier que l'analyste n'est pas mon père, ni ma mère, ni le docteur, qu'il est « rien » ou seulement le support artificiel de mes fantasmes. Le fait que, du côté de l'analyste, le moins possible de réalité vienne faire écran à la

projection de la fantasmatique du patient, le caractère artificiel de la situation analytique est donc absolument indispensable à l'effectuation de la cure. Or la chute du supposé savoir et, avec lui, de tout supposé, n'a de chances sérieuses de se produire que dans les analyses dites thérapeutiques, celles où il n'entre pas dans le projet du patient de devenir analyste à son tour.

Dans le cas contraire -- celui de la didactique -- le transfert et les fantasmes qui le soutiennent ne sont généralement pas levés, mais seulement déplacés de la personne du psychanalyste à celle du chef ou du maître d'école. Celui-ci se présente régulièrement comme l'unique incarnation de l'esprit de la psychanalyse et il est soutenu dans cette prétention par ses élèves, qui sont incapables de dissocier le transfert sur la personne du maître de la « cause » psychanalytique proprement dite. Ce faisant, ils énoncent, en substance : ce que mon analyste était seulement supposé savoir, Lacan -- mais aussi bien Nacht ou Dupont -- le sait, lui. Si je reste son élève et que je travaille avec acharnement dans les voies qu'il m'indique, si je conquiers les titres qu'il me propose d'obtenir, peut-être me dira-t-il un jour que je puis enfin le savoir, moi aussi.

Ainsi sont introduits dans le procès analytique deux éléments de réalité, étroitement liés entre eux et qui font obstacle à la chute de tout supposé : d'une part, la personne du fondateur de l'École ; d'autre part, l'institution psychanalytique elle-même, c'est-à-dire l'organisation des élèves. Aucune société de psychanalyse ne peut faire l'économie de ces deux éléments de réalité et c'est en quoi toutes sont foncièrement anti-analytiques : qu'on tente, en effet, de les supprimer, il n'y aura plus de société ; mais qu'on les maintienne, et il n'y a plus d'analyse terminable pour un psychanalyste.

2. D'autre part, le dispositif particulier imaginé par l'EFP et la manière dont celui-ci fonctionne depuis bientôt dix ans interdisent absolument que quelque lumière soit faite sur la question de la didactique. Puisque c'est là ce que dit ma lettre de démission, je vais simplement, pour finir d'introduire celle-ci, décrire les règles formelles de ce petit jeu de société psychanalytique qu'on nomme la « passe ».

Le principe en est qu'un « passant » (postulant théoricien) demande à un « jury d'agrément » de reconnaître son effort de théorisation de sa propre analyse. Le candidat doit à cet effet accepter d'en parler à deux auditeurs quelconques (ou « passeurs »), en

acceptant qu'une part de son propos se perde en route : du « passant » au « passeur », et de celui-ci au « jury d'agrément ».

Prélude : le passant tire au sort dans le chapeau du Secrétaire de la Passe les noms de deux passeurs. Ceux-ci sont des analystes débutants, en fin d'analyse chez un théoricien garanti ou Analyste de l'Ecole (AE). Les passeurs sont désignés dans cet office par leur propre analyste qui, en principe, ne leur demande pas leur avis. On les choisit parmi les débutants parce qu'ils sont supposés avoir encore l'oreille fraîche, la tête bien faite et n'être pas impressionnés par les têtes bien pleines des candidats théoriciens. Au passeur, on ne demande pas de théoriser, mais seulement de transmettre le discours du passant -- qu'il est censé entendre d'autant mieux qu'il se trouve lui-même dans le moment où l'analysant « passe » à l'analyste.

Ensuite, le candidat a un certain nombre d'entretiens séparés avec chacun de ces deux passeurs à l'oreille fraîche : il leur parle de ce que fut son passage du divan au fauteuil et tente d'en faire la théorie. L'expérience suppose en principe qu'on livre son réseau signifiant le plus secret et qu'on engage dans ce procès de parole le plus intolérable de son propre vécu.

Quand les deux passeurs estiment en avoir assez entendu (ou que le passant déclare forfait), ils comparaissent séparément devant le jury d'agrément pour lui transmettre leur version du discours du passant. Le jury entend donc deux témoignages indirects ; il délibère alors sur le « matériel » qui lui a été apporté, et il conclut en acceptant ou non de conférer au postulant le titre d'Analyste de l'Ecole, c'est-à-dire de théoricien garanti. Enfin, un membre du jury d'agrément est délégué auprès du candidat pour lui transmettre la décision. Au cours de cet entretien, le juré justifie le bien-fondé de cette nomination (ou de son refus) afin de provoquer chez le passant un effet de retour sur ce que furent ses paroles initiales aux deux passeurs.

Monsieur le Président,

Paris, le 22 mars 1977

Le récent suicide de J.L. peu après qu'elle ait soutenu la passe, le silence ou les

réactions simplement défensives que sa mort suscite chez les membres du jury d'agrément et le spectacle d'une institution psychanalytique qui s'obstine à préserver votre choix plutôt que de se risquer à le questionner, ces raisons me conduisent à quitter l'Ecole freudienne de Paris et à vous demander d'en prendre acte.

Cette décision, je l'ai prise dans une quasi-solitude, sans demander à quiconque de me suivre et sans avoir le projet de rejoindre une autre société de psychanalyse. Car je considère à présent que toutes les institutions psychanalytiques sont mauvaises, bien que certaines soient pires que d'autres ; et que, si l'on entend soutenir le discours analytique, mieux vaut se passer des garanties illusoire que sont les écoles, instituts, groupes et associations de psychanalyse.

Je ne puis savoir par avance si et jusqu'où cette position est tenable ; elle me paraît simplement moins dangereuse que son opposée. Au demeurant, je n'entends pas débattre ici de principes, mais dire plutôt comment l'expérience que j'ai faite de l'Ecole freudienne est venue achopper sur le suicide de J. Il m'est d'ailleurs tout à fait intolérable qu'il ait fallu la mort d'une femme pour que j'en vienne à énoncer publiquement ce que, depuis des mois, je pensais de la passe et, à travers elle, de l'orientation par vous donnée à l'Ecole.

Il y a presque deux ans, J., que je connaissais déjà, vint me voir parce qu'elle m'avait tirée dans la liste des passeurs. Je me récusai immédiatement parce qu'il existait alors, entre l'autre passeur et moi, un contentieux tel qu'il me paraissait dangereux d'y mêler une passante en proie à des questions fondamentales. Je tentai aussi, pendant plusieurs heures, de la dissuader d'entreprendre la passe.

La semaine précédente j'avais, en effet, comparu pour la première fois devant le jury d'agrément. Parlant à J., j'étais encore sous le coup du scandale qu'avaient provoqué en moi la médiocrité des propos échangés, la trivialité de quelques-uns et la dérobaie générale quand il s'était agi de transmettre à l'intéressée les réflexions du jury. Je reconnais qu'il y avait quelque raison à vouloir se dérober devant la tâche impossible de traduire en discours analytique ce qui n'avait été qu'un libre-échange entre lecteurs de France- Dinianche. C'est pourquoi, d'ailleurs, la décision finale avait été simplement absurde. Du moins, elle avait été jugée telle quand un membre du jury en avait fait la

proposition. Mais quand vous-même l'aviez reprise à votre compte sans la justifier plus, on n'entendit plus une mouche voler : les bonnes raisons, théoriques et cliniques, de s'y prendre autrement pour donner quelque sens à la démarche de la passante, soudain s'évanouissaient devant l'impossibilité physique de les soutenir, dès lors que Lacan avait parlé.

Ceux de mes camarades qui faisaient, à l'époque, office de passeurs, partageaient d'ailleurs mon impression quant à la légèreté de ce jury qui entend ce qu'on lui rapporte selon l'humeur du moment un jour avec l'oreille du psychiatre (cet analyste est-il fou ?), le jour suivant avec celle de l'universitaire (connaît-il bien ses textes ?) et, parfois -- car en un tel lieu, tout peut arriver -- avec celle de l'analyste.

Je dis à J. que rien, dans la position du jury, ne pouvait garantir qu'un propos analytique soit entendu ; que, si elle brigait seulement le titre d'Analyste de l'Ecole, il lui fallait surtout éviter d'être sincère et d'engager ses questions ; que, si ces questions comptaient vraiment pour elle, le jury d'agrément était le dernier endroit où il fallait les risquer.

Maintenant, elle est morte. Ayant soutenu la passe, elle n'a reçu, pendant plusieurs mois, aucune réponse du jury. Puis, sur une intervention personnelle de la passeuse qui m'avait succédé, elle en a finalement reçu un message, mais totalement dérisoire.

J. est morte. Dois-je dire que j'avais voulu la connaître parce qu'elle était l'un des rares êtres vivants que j'aie pu rencontrer dans l'Ecole? Il y a peu d'analystes avec qui j'aie autant ri.

J. vivrait encore, sans doute, si elle n'avait soutenu la passe. Jamais, pourtant, je ne dirai que la passe l'a tuée, ça la ferait rigoler. Je pense plutôt qu'elle est morte de ce que son inanalysé, cautionné par son analyste puis par la reconnaissance de ses collègues, soit venu s'engouffrer dans la passe, qui me paraît être le dernier lieu où un fantasme pourrait s'analyser. Elle n'était pas, assurément, sans le savoir et c'est en quoi sa mort lui appartient.

Il reste que toute l'Ecole -- moi y compris, qui ai accepté d'être passeuse jusqu'au jour où j'ai signifié au Secrétaire que j'entendais être rayée de ses listes -- toute l'Ecole

est responsable de ceci que la passe, sous le couvert de l'expérience analytique la plus extrême, institue un lieu d'inalysable. Qu'un tel lieu puisse exister constitue un danger très grand, non seulement pour la vie des passants, mais aussi pour le discours analytique tel que l'Ecole prétend le soutenir.

C'est pourquoi je souhaite cesser d'en cautionner l'existence plus longtemps, tant il me paraît peu probable que les questions et les remous provoqués par la mort de J. aboutissent à la suppression d'une institution qui a pris une place centrale dans le fonctionnement de l'Ecole.

Je voudrais toutefois, au préalable, vous faire part des raisons pourquoi je pense que la passe institue un lieu d'inalysable. A cet effet, je vais envisager successivement les trois positions du passeur, du jury et du passant, en me tenant au plus près de l'expérience que j'ai pu faire de la passe, c'est-à-dire en évitant d'en répéter les critiques traditionnelles, bien qu'à ces critiques, il n'ait jamais été opposé de réponse qui tienne.

Commençons par la position du passeur, la seule dans laquelle je me sois mise. Le jury d'agrément désigne les passeurs sur proposition des Analystes de l'Ecole, qui les choisissent parmi ceux de leurs patients qui leur paraissent être en fin d'analyse. Le passeur se voit donc annoncer, par la voix de son propre analyste, que l'Ecole lui confie la charge d'écouter et de transmettre le discours des passants qui lui seront adressés. Le passeur a beau se désintéresser des hochets de la reconnaissance, c'est un sacré cadeau qu'on lui fait là. Au moment même où il est en proie aux difficultés de la terminaison de son analyse, son analyste, le désignant comme passeur lève du même coup toute incertitude (tout suspens) sur ce qui est en train de se jouer pour lui, car il énonce en substance « Mais oui, vous êtes bien dans la fin de votre analyse ; cette fois, vous allez pouvoir partir tranquille, ce ne sera pas un passage à l'acte, ce sera la terminaison de votre analyse. »

Alors que le passeur vient de s'installer dans un fauteuil tout neuf (ou qu'il va s'y installer), son analyste et l'Ecole lui disent sans ambiguïté : « Mais oui, nous vous jugeons apte à écouter. » Mais à écouter quoi, qui et comment ? Les textes spécifient que le passeur n'a pas à faire office d'analyste, mais seulement de témoin. Position assurément confortable : pas question pour le passeur d'avoir à se coltiner le transfert de

son passant (son analyse, du moins), transfert pourtant inévitable, puisqu'il s'agit d'un procès de parole qui, souvent, dure plusieurs mois. Si le passeur est bien élevé, il essaie tout de même de comprendre quelque chose de son contre-transfert. Il ne peut, en effet, éviter d'apercevoir que celui-ci est d'autant plus violent que le procès de parole n'est pas limité par les contraintes de la situation analytique -- le face à face, pas d'argent, pas de régularité, pas d'association libre -- et que le passant se débat dans les questions mêmes dont le passeur est alors la proie.

De cela, il lui est difficile de parler dans sa propre analyse, parce qu'il est difficile de faire des associations libres auprès de qui a, par avance, introduit un élément d'appréciation dans un procès de libre parole (vous êtes en fin d'analyse, vous êtes apte à l'écoute. L'Ecole par ma voix vous a chargé de mission). Si les passes dont j'ai été chargée ont duré si longtemps (à peu près un an à chaque fois), c'est que le discours des passants me rendait littéralement stupide : je n'y comprenais rien et ne me souvenais, le plus souvent, de rien. Il m'a fallu un travail acharné pour désintriquer le réseau signifiant de chaque passant d'avec le mien propre : alors seulement, je pouvais prendre des notes après coup et transcrire leur parole. (Pendant la même période, cela ne se produisait guère avec mes analysants, ou seulement de façon fugitive.) Je m'en suis d'ailleurs, à chaque fois, expliquée avec eux. L'une d'elles, nettement plus âgée que moi et assurée par avance de ce qu'elle était analyste, a cru bon de me proposer son écoute analytique...

Ce que le passeur a tant de mal à formuler pour lui dans sa propre analyse, voilà qu'il doit le formuler pour un autre -- le passant -- devant un jury qui l'a préalablement reconnu apte à l'écoute. Mais il doit le faire en y effaçant sa propre parole, laquelle lui est d'autant moins reconnaissable qu'il est en train de ne pas pouvoir l'énoncer dans sa propre analyse. Même si -- comme je l'ai fait -- il ne transmet au jury qu'un montage des dires du passant, ce montage est étroitement commandé par la manière dont, sans le savoir, il se situe par rapport à la demande de reconnaissance du passant.

D'autre part, ce n'est pas rien pour un analyste débutant que de parler devant un jury constitué par Lacan et quelques-uns des analystes les plus connus de l'Ecole. Pour moi, qui n'avais jamais pris la parole devant une instance de l'Ecole, ce fut une épreuve

mémorable : j'avais tenté de satisfaire le mieux que je pouvais aux impossibles exigences de la situation mais je ne trouvais en face de moi que du n'importe quoi et ce n'importe quoi se nommait aussi Lacan, de qui je croyais tenir un certain sens de l'éthique de la psychanalyse. Je me souviens, en particulier, de la dernière passe où j'ai eu quelque responsabilité : pendant les mois que durèrent mes entretiens avec la passante, Lacan avait fait auprès d'elle quelques interventions sauvages, interventions qu'il n'éprouva nul besoin de commenter ou de justifier, se contentant de les confirmer au jury. Nul, d'ailleurs, ne semble avoir songé à lui en demander raison ; pas besoin de faire des vagues, le cas de la passante était assez évident : de toute manière, elle serait recalée.

L'insuffisance de tel ou tel, Lacan compris, n'est pas ici en cause, mais la position même d'où le jury entend les rapports des passeurs : quel est son enjeu dans cette affaire, je n'ai jamais pu le comprendre. Certes, les textes organisateurs de la passe indiquent que le jury s'est voué à une tâche d'élucidation théorique essentielle : comprendre ce qui se passe quand la terminaison d'une analyse débouche, pour le patient, sur le fait qu'il en vient, à son tour, à occuper la place de l'analyste. Mais ce travail ne semble pas près d'aboutir, s'il a jamais été entrepris. Depuis dix ans que le jury entend les rapports des passeurs, il devrait pourtant disposer de quelques éléments de réflexion. Quand, en 1973, les membres du jury furent interrogés, au congrès de Montpellier, sur leur activité, ils se montrèrent perplexes ou évasifs. Vous-même, Lacan, fîtes une longue intervention, mais qui se bornait à énoncer que la passe, eh bien... on n'en pouvait rien dire, car vous étiez vous-même en attente (de quoi et pour combien de temps ?) ; qu'en tout cas, la passe était un éclair (lequel vient de foudroyer J. L. ?), ou un tonnerre, car Héraclite, déjà, disait, etc. L'étonnant est que ce bredouillement ait pu paraître génial à beaucoup. Si donc le jury n'effectue pas le travail théorique pour lequel il a été constitué -- et qui, seul, justifie l'institution de la passe --, on peut penser qu'il se borne à décerner un grade, celui d'Analyste de l'Ecole. Dans mon expérience et dans celle des passeurs ou passants que j'ai consultés, il n'est pas du tout indifférent que le jury décerne un grade. Quand le rapport des passeurs n'est pas tel que le refus soit évident, l'essentiel des discussions du jury tourne autour de la question de

savoir si l'on va ou non recevoir le candidat à l'examen. (Les critères psychiatriques ou universitaires les plus éculés sont invoqués à ce propos.) Il suffit d'ailleurs d'ouvrir l'annuaire de l'Ecole pour y voir que la liste des A.E. est placée en tête, qu'elle est la plus brève et qu'elle désigne donc une élite à l'imaginaire de chacun ; si bien que l'habile distinction faite par Lacan entre un grade et une hiérarchie ne résiste pas, même le temps d'un regard, à la suggestion typographique. Ce jury a été coopté parmi les vieux compagnons du Général, mais c'est parce que toute institution a des commencements arbitraires, nous a-t-on expliqué à Montpellier ; de toute façon, à l'exception de Lacan (pourquoi, d'ailleurs ?), tous ses membres seront progressivement remplacés par des A.E. ayant soutenu la passe.

En effet, pendant que j'étais passeuse, j'ai vu apparaître un, puis deux membres de la nouvelle élite analytique dans le jury. S'ils ont ou non radicalement transformé le fonctionnement du jury par leur écoute, je ne puis le dire car ils furent obstinément muets. Je ne sais s'ils le sont toujours, mais je puis dire les raisons pourquoi je crois qu'ils sont désespérément coincés : que le jury les ait admis au titre d'A.E. alors qu'il refusait tant d'autres candidats, que le jury à vrai dire réponde par oui ou par non à la requête d'un passant, ce qui revient à celui-ci, c'est nécessairement une non-réponse car une nomination -- pas plus que le refus d'une nomination -- ne saurait équilibrer ce qui fut, de la part du passant, une parole. C'est pourquoi je n'incrimine pas l'insuffisance particulière des membres du jury chargés de rendre à J. la réponse de leurs pairs : de toute manière, elle ne pouvait être que dérisoire. Pour qu'elle ne le fût pas, il aurait fallu que chaque membre du jury soit personnellement concerné par les questions de la fin de l'analyse et de la didactique, ce qu'une cooptation par Lacan ne suffit manifestement pas à produire.

Pour ce qui est des passants, je me suis souvent demandé ce qu'ils allaient faire dans cette galère. Chacun assurait que le titre d'Analyste de l'Ecole lui était complètement indifférent. Mais quand j'expliquai, par exemple à J., qu'il n'était question que de cela, elle n'en souhaita pas moins soutenir la passe pour forcer le jury à l'entendre, disait-elle. Pour autant que je puisse en parler, il me semble que les passants -- du moins, les plus authentiques d'entre eux -- se laissent inévitablement prendre au

mirage de l'expérience analytique la plus extrême, celle dans laquelle on pourrait enfin se faire entendre de Lacan-l'École. Comme tous les analysants en quête de vérité, ils ne sont pas cependant sans savoir qu'il est quelque chose dont ils ne parleront en aucun cas. Ce quelque chose, qu'une véritable analyse les conduit tout de même à préférer, la passe le laisse tout à fait intact parce qu'il n'y a pas là d'analyste (bien que toute l'expérience se joue entre analystes), c'est-à-dire aussi pas d'analyse.

Que l'institution de la passe connaisse un tel succès, on peut donc le comprendre : les passeurs y terminent leur analyse à bon compte (ce fut probablement mon cas), les passants se dispensent d'en faire une, et le jury dit d'agrément jouit, bien qu'avec une certaine perplexité, des tranches de vie qui lui sont ainsi amenées. Que, par-dessus le marché, un grade soit décerné, et le plus prestigieux, ne gêne évidemment rien l'affaire.

Jeanne Favret-Saada